

La légende de la Châtelaine ogresse en Bas-Dauphiné

Autor(en): **Joisten, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **68-69 (1972-1973)**

Heft 1-6: **Festschrift für Robert Wildhaber zum 70. Geburtstag am 3. August 1972**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-116797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La légende de la Châtelaine ogresse en Bas-Dauphiné

par *Charles Joisten*, Grenoble

Tel qu'il est connu en Bas-Dauphiné (Isère septentrionale), le récit légendaire de la *Châtelaine ogresse* peut se résumer ainsi : une châtelaine ou une reine cruelle exige de son cuisinier qu'il lui serve à chacun de ses repas de la chair de jeunes enfants ; elle renonce à cette habitude criminelle le jour où elle découvre que l'on a remplacé l'innocente victime par un cochon de lait ; elle cherche parfois à se racheter en instituant une rente ou une donation. Très répandu dans le centre de la France, ce thème est représenté en Bas-Dauphiné par six versions, dont une attestation simple. Il semble inconnu dans le reste du Dauphiné et en Savoie. A la suite des versions bas-dauphinoises qu'on lira ci-dessous, je consacrerai quelques commentaires à la diffusion du thème en France et à son insertion, sur le plan local, dans un contexte psychologique et historique nettement antiféodal.

I. Version bas-dauphinoises

1. *Saint-Pierre-de-Chandieu* :

Il y avait dans la plaine viennoise, à Rajat (commune de Saint-Pierre-de-Chandieu), un château dont on voit encore aujourd'hui des vestiges, habité au moyen âge par la châtelaine Jeanne de Sibour, comtesse de Genevray, dite la Dame Blanche. On la redoutait beaucoup dans le pays, car elle mangeait les petits enfants que son cuisinier lui faisait cuire à la broche. Celui-ci avait justement deux jeunes enfants qu'il tenait soigneusement cachés aux regards de la comtesse. Par malheur, elle découvrit un jour leur existence et exigea qu'on les lui servît au dîner du lendemain. Le cuisinier n'essaya même pas de fléchir son impitoyable maîtresse, mais fit porter ses enfants en lieu sûr, au château voisin dont le sire devait être Antoine de Chandieu. Il servit à la Dame Blanche deux petits cochons de lait préparés avec soin, qu'elle trouva excellents. Elle complimenta son cuisinier qui, ému par ces louanges, se mit à genoux et lui avoua en pleurant sa supercherie. L'ogresse, prenant soudain conscience de tous ses crimes, non seulement lui pardonna sa substitution, mais fit le vœu de ne plus manger d'enfants et de les remplacer désormais par des cochons de lait. De plus, elle abandonna tous ses biens aux pauvres et décida qu'après sa mort ils serviraient à fonder une rente qui serait perpétuellement répartie entre toutes les veuves de la châtellenie. Cette rente

fut effectivement établie par les soins de son intendant, et payée régulièrement en nature sous forme d'une mesure de seigle distribuée tous les ans. Il existe encore de nos jours, à Rajat, un mas qu'on appelle dans le pays l'*Aumône* et, chaque année, à ce qu'on dit, les veuves du hameau vont retirer leur *pardon*, c'est-à-dire leur rente de seigle dont elles ignorent certainement la provenance et qui n'est autre chose que la rente perpétuelle de la châtelaine de Rajat, l'ogresse du moyen âge. (C. Niemand, *Le Pardon de Rajat, légende*. Le Sylphe, revue des Ecrivains Dauphinois, avril 1888, 26-28, résumé.)

2. *Septème*:

Le château Rebillars était la demeure d'une dame qu'on appelait la Reine Blanche ou la Reine des fées et qui était ogresse: elle obligeait son cuisinier à lui servir tous les jours de la chair d'enfant. Le seigneur de Septème, touché par les malheurs de son peuple et voyant diminuer le nombre de ses sujets, résolut de mettre un terme à ce massacre, mais sans se faire connaître car il redoutait lui-même la reine. Sur ses instances, le cuisinier substitua à la chair d'enfant celle d'un cochon de lait qu'il apprêta avec art. La reine fut satisfaite de ces mets et le cuisinier continua à lui en servir de semblables, sauvant ainsi de la mort les enfants du pays. En souvenir de cet événement, on donna à ce lieu le nom de *Cochon de lait*, qui est devenu *Cocholait*. Cependant, la reine ayant découvert la supercherie, en attribua la cause à son voisin, le seigneur de Septème, et lui déclara la guerre. Le château Rebillars fut détruit et ses murailles en s'affaissant formèrent une montagne de débris qui se voit encore. La Reine Blanche fut ensevelie sous les décombres et remplacée par trois fées bienfaitantes qui apparaissaient dans les ruines pendant la messe de minuit. Quelques-uns ajoutent qu'un énorme dragon gardait les trésors enfouis de la reine vaincue. Cette légende était racontée aussi de bien d'autres manières et, au siècle dernier, on y croyait encore. Le château Rebillars n'est en réalité qu'un mamelon couvert de broussailles qui se dissimule dans un ravin. Les vieillards assurent qu'on y a pratiqué des fouilles dans tous les sens et qu'on n'y a jamais rien découvert. Toutefois, sa nature, sa position en face du château fort de Septème, à une distance d'environ 1200 mètres à vol d'oiseau, font présumer qu'il servait de butte ou de cible à la milice de Septème qui s'exerçait dans le château fort au tir des premières armes à feu. A moins encore que ce ne soit un tumulus gaulois. (J.-B. Bardin, *Le pays de Septème [Isère]*. 1912³, 100-103, résumé.)

3. *Bellegarde-Poussieu:*

Un fantôme hante les ruines du château de Bellegarde: c'est celui d'une châtelaine ogresse, Catherine de Saillan, dernière représentante de la famille qui fut propriétaire du château. Elle ne se maria jamais; elle se nourrissait de petits enfants qu'elle faisait apprêter par son cuisinier. Autour d'elle les jeunes mères cherchaient en vain à cacher leur maternité. L'une d'elles, plus avisée que les autres, imagina de sauver son enfant en s'assurant la complicité du cuisinier à qui elle demanda d'être le parrain du nouveau-né. Mais la châtelaine découvrit la supercherie et exigea qu'on lui servît l'enfant au repas suivant; le cuisinier fut contraint de s'exécuter. La mère imagina alors de substituer deux porcelets au bébé, et le plat ainsi préparé fut trouvé tellement supérieur aux autres que le cuisinier dut tout avouer. Il reçut l'ordre de n'apprêter désormais que des cochons de lait. On dit que sur la fin de ses jours la dame ressentit une telle horreur de ses méfaits que pour dédommager ses vassaux elle leur donna, pour en jouir à perpétuité, de vastes étendues de bois sur le mandement de Bellegarde. Voilà pourquoi Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon et Pact ont en commun les coupes de Taravas. (Extrait d'un dépliant intitulé *Programme du festival de musique organisé [à Bellegarde-Poussieu] par l'Echo de la Feytaç, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, le 6 juillet 1958, résumé. Les vieilles personnes de Bellegarde-Poussieu connaissent encore cette légende.*)

4. *Châteauvilain:*

La châtelaine de Châteauvilain mangeait les enfants de la région. Son intendant, qui était chargé de lui procurer les nourrissons, lui fit cuire un jour un cochon de lait en lui laissant croire qu'il s'agissait d'un bébé. Comme elle trouva le plat excellent, l'intendant ne lui prépara plus que des cochons de lait et les bébés de la région furent sauvés. (Recueilli en février 1960 auprès de Mme Marie Marcoz, 78 ans, ancienne meunière, Crachier, qui tient ce récit de son père.)

5. *Les Eparres:*

Attestation du thème obtenue en février 1960, auprès d'une femme de Saint-Agnin-sur-Bion, qui tenait le récit de sa mère, originaire des Eparres.

6. *Rochetoirin*:

«A Rochetoirin, où se situent les restes du château de Romanèche, on racontait naguère que la châtelaine revenait au château et qu'elle dévorait les nouveau-nés. On en avait fait la mère Fouettard du village.» (Charles Talon, *Folklore du Bas-Dauphiné, Croque-mitaines du début du siècle*. Evocations, bulletin du Groupe d'études historiques et géographiques du Bas-Dauphiné, novembre-décembre 1969, 50. M. Ch. Talon me précise dans une lettre qu'il a recueilli ce document à Rochetoirin en 1959.)

II. Commentaires comparatifs

Le terrain d'élection de la légende de la *Châtelaine ogresse*, là où du moins on l'a notée avec la plus grande fréquence, est le centre de la France, et singulièrement l'Auvergne. Cependant, Paul Sébillot affirme qu'on «raconte en divers pays de France des légendes qui rapellent cet épisode de la *Belle au Bois dormant*, dans lequel la vieille reine ordonne à son cuisinier de lui apprêter la chair de ses petits-enfants. D'ordinaire, elles accusent d'anthropophagie habituelle plusieurs femmes, quelques-unes même historiques, et ayant vécu à une époque assez rapprochée de la nôtre. Le château de Sabouraud dans l'Agenais a appartenu à l'une d'elles». Pour l'Auvergne, Sébillot cite la reine Margot (Marguerite de Valois), qui fut enfermée dans le château d'Usson et qui mangeait les enfants, Isabeau de Bavière, dont on montre la maison à Montferrand et qui avait les mêmes goûts dépravés, la comtesse Brayère, qui renonça à manger des enfants en apprenant qu'on lui avait servi à la place un petit veau dont la mère beuglait de douleur... La Vendée et le pays de Guérande ont aussi leurs mangeuses d'enfants¹.

Dans *Le folklore de l'Auvergne et du Velay* (Paris 1942, 325), Arnold Van Gennep note plusieurs localisations du thème de l'Ogresse qui apparaît, souligne-t-il, «sous des formes nettes et sous des formes déviées, toutes avec une teinte antiféodale». Albert Dauzat, qui, dans sa *Contribution à la littérature orale de la Basse-Auvergne* (L'Auvergne Littéraire, 15^e année, n^o 92, 19), consacre un paragraphe aux «reines qui mangeaient les enfants», fait par ailleurs (p. 8) une remarque qui, dans le contexte qui nous occupe, prend tout son intérêt: «Tous les récits mettant la noblesse en mauvaise posture ont été accueillis avec faveur: c'est là un aspect très caractéristique de la mentalité paysanne, tout au moins dans la région de Clermont et d'Issoire: le paysan a été

¹ P. Sébillot, *Le folklore de France*, tome 4. Paris 1907, 287-288.

longtemps très humble vis-à-vis des nobles, et il les flagorne encore au besoin pour leur demander des services, mais il nourrit à leur égard des sentiments d'envie et d'antipathie héréditaires.»

La plus forte concentration du thème a été relevée dans le Puy-de-Dôme par Henriette Abraham, lors des enquêtes méthodiques qu'elle effectua dans ce département². Qu'on me permette de citer un passage un peu long, mais plein d'intérêt, extrait d'un article posthume de ce chercheur, sur *La légende de la reine Margot ogresse*: «Une des légendes les plus étranges, les plus absurdes, écrit H. Abraham, parmi celles que j'ai recueillies au cours de mes enquêtes sur le folklore du Puy-de-Dôme, est celle qui fait de l'épouse de Henri IV, Marguerite de Valois, reine de France, une ogresse. Sur 75 localités où l'on m'a parlé d'une ogresse, 27 fois on m'a nommé des châtelaines diverses, 11 fois la comtesse Brayère, 29 fois la reine Margot; les 8 autres ogresses sont des *fades* (fées).

La légende de la reine Margot ogresse est répandue dans tout l'arrondissement d'Issoire et dans quelques localités de celui de Clermont. Des montagnes de Latour ou de celles d'Ambert à la plaine de Limagne sur les coteaux jadis couverts de vigne, partout où ma question «dans l'ancien temps parlait-on d'une ogresse qui mangeait les petits enfants?» a reçu une réponse affirmative, partout, sans hésiter, on m'a répondu: «Oui, la reine Margot.» Et l'on ajoutait les motifs qui avaient causé la cessation de cette pratique.

Ces motifs sont les mêmes qui se retrouvent dans toutes les histoires de la comtesse Brayère et des ogresses châtelaines. Les voici: 1^o chaque famille de la seigneurie devait, à tour de rôle, fournir le bébé mangé par l'ogresse à son déjeuner; le cuisinier du château, dont le tour était venu de donner son enfant et qui ne voulait pas sacrifier son fils unique, prépara un morceau de veau de si exquise façon qu'il reçut l'ordre de sa maîtresse de lui servir tous les jours la même viande, bien meilleure, disait-elle, que celle qui lui était servie d'habitude; de ce jour les petits Auvergnats purent grandir en sécurité; 2^o un jour, entendant une vache qui beuglait sans arrêt, l'ogresse demanda la raison de ses cris à sa suivante, qui lui répondit: «Madame, c'est parce que hier soir le boucher a emmené son veau; elle a du chagrin, cette bête, comme les mères dont vous mangez les petits enfants»; l'ogresse, comprenant alors son crime, renonça à cette horrible pratique»³.

² Les fiches où sont consignés les résultats de cette enquête ont été déposées au Musée national des arts et traditions populaires (Paris).

³ Henriette Abraham, *La légende de la reine Margot ogresse*. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. Vol. 80 (1960), n^o 586, 1^{er} trimestre, 10-11.

Deux autres versions de cette légende – mais notre inventaire n'est certainement pas exhaustif – figurent encore dans les publications suivantes: 1^o [Robert Mercier], Ecole de Bussières-près-Pionsat (P.-de-D.), *Notre petite commune*. Imprimerie de la coopérative scolaire, 1938–1941, non paginé: «L'ogresse de Roche d'Agoux»; 2^o E. Pauly, *Folklore bourbonnais, les Brayauds de Combraille*. Moulins 1936, 56: «L'ogresse de Château-Rocher».

III. Attitudes antiféodales en Bas-Dauphiné

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une légende de type antiféodal comme la *Châtelaine ogresse* se soit implantée en Bas-Dauphiné où, depuis longtemps, existe une attitude antiféodale, souvent teintée d'anticléricalisme. Attitude qui se traduit dans certains faits historiques (à la Révolution ne brûle-t-on pas en Bas-Dauphiné plus de châteaux que dans tout le reste de la province?) et qui se reflète aujourd'hui encore dans les légendes et les croyances populaires. A cet égard, deux séries de croyances, celle relative aux esprits domestiques et celle concernant les loups-garous, sont particulièrement significatives. L'esprit domestique a pour rôle principal, selon plusieurs documents recueillis en Bas-Dauphiné, de surveiller les propriétés du châtelain ou du seigneur (Saint-Sorlin), de «servir d'espion au seigneur» (Semons), de «faire la police dans les châteaux» (La Tour-du-Pin). A cette croyance fait pendant la croyance aux loups-garous contrôlés et «envoyés» par les seigneurs – avec parfois la complicité des curés – pour terroriser, attaquer, espionner les gens du peuple. On raconte ainsi, à Septème, que les loups-garous, commandés par le comte d'Albon, seigneur de Septème, entraient dans les maisons au moment des repas pour s'assurer que les habitants ne mangeaient pas trop; ce n'est qu'avec des balles bénites qu'on aurait pu les tuer, mais si l'on s'adressait au curé pour obtenir cette bénédiction, celui-ci vous dénonçait au seigneur qui vous faisait emprisonner dans des oubliettes.

Il faut sans doute rechercher l'origine de l'attitude antiféodale constatée en Bas-Dauphiné dans une exploitation particulièrement dure et pesante des masses paysannes par la noblesse, que secondait parfois le clergé. Ce domaine étant déjà celui de l'histoire, nous laisserons aux historiens le soin d'en débattre.